

MIREILLE GITTON ET LE DOSSIER DU CHAUFFAGE URBAIN CLICHOIS ;

22 décembre 2011 | Fédé Serge Setterahmane

Le projet « Biomasse Métropole »

La CPCU, filiale de COFELY (dont la ville de Paris est actionnaire) projette d'implanter une unité de traitement thermique localisée sur le port de Gennevilliers. L'unité d'une puissance de 160 MW serait une centrale de cogénération avec production de chaleur et d'électricité. Elle relèverait du régime des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

L'usine de traitement thermique serait alimentée chaque année par 250 000 tonnes de bois provenant de 100 000 tonnes de bois issues de la sylviculture. Cette ressource proviendrait à parts égales de l'île de France et de la Picardie. et 150 000 tonnes de bois déchets d'Île de France et de Picardie. Afin de relier cette unité au réseau de chaleur de Paris, une canalisation de transfert structurante de 7 Km serait construite de Gennevilliers à Paris. **L'installation ne fonctionnerait que 7 mois par an.**